

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

ACQUISITION D'UN CHARGEUR TELESCOPIQUE

**Cahier des Clauses Administratives
Particulières
(CCAP)**

Date limite de réception des offres : le 30-06-2023

1. Dispositions générales

Objet du marché

Acquisition par crédit-bail d'un chargeur télescopique pour l'exploitation agricole de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Marmilhat.

Ce marché comprend la reprise du matériel décrit ci-dessous :

Merlo (+- 9500 heures, usure pneumatique 15%), avec un godet céréales de 2500 litres et une fourche à fumier.

Forme du marché

La consultation est passée selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 du code de la commande publique, procédure adaptée en application de l'article R 2123-1.

Le présent marché est composé d'un **lot unique**.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Maîtrise d'œuvre / conduite d'opération

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'EPLEFPA

Contrôle technique

Sans objet.

2. Contenu et présentation des offres

Les pièces du marché sont sur le site AJI.

Les candidats auront à produire un dossier complet qui pourra être transmis par voie numérique à l'adresse suivante : lionel.blottiere@educagri.fr

Il comprendra les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement dûment complété et signé.
- Le CCTP signé.
- Leur offre

Les candidats pourront adjoindre à ces documents tous les documents techniques et/ou explicatifs qu'ils considèrent comme utiles à la compréhension de leur offre (par exemple un guide des prérequis techniques indispensables pour l'installation du matériel).

3. Documents contractuels

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

L'acte d'engagement (ATTRI1.)

Le présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)

Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) sous forme de tableau

4. Condition d'envoi des offres

Conformément aux dispositions de l'article 2151 du Code de la commande publique, les candidatures et les offres peuvent être communiquées à la personne publique soit sous forme papier soit par voie électronique.

Remise des offres sous format papier

Adresse de transmission ou de dépôt

Les offres sont transmises exclusivement,

EPLEFPA de Marmilhat

A l'attention de madame la Secrétaire Générale

Marché public « Acquisition chargeur télescopique »

BP116

63370 LEMPDES

Les offres devront être remis avant la date butoir fixée dans le présent CCAP ou, s'il est envoyé par la poste, être envoyé avant cette même date, le caché de la poste faisant foi. Tout dossier qui serait remis ou dont la réception interviendrait après les date et heure limites ne sera pas retenu.

Remise des offres par voie électronique

Les fichiers contenant les candidatures et les offres seront transmis à la personne publique par le biais de la messagerie électronique à l'adresse suivante : lionel.blottiere@educagri.fr

Prérequis technique pour déposer une offre

sans objet

Présentation et contenu des offres

La transmission électronique se fera par l'envoi d'un seul dossier. L'arborescence des fichiers contenus dans le dossier ne pourra excéder 5 niveaux de répertoires.

Nommage des fichiers

Les fichiers seront nommés de la façon suivante :

numéro d'ordre du marché_nom de l'entreprise_nom de la pièce.

Format des pièces du marché : les formats de fichiers transmis devront respecter les formats suivants :

- PDF

Les fichiers pourront être zippés.

Traitement des fichiers contenant un programme informatique malveillant

Conformément aux dispositions de l'*arrêté du 14 décembre 2009*, les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur fait l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est alors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

5. Détermination des prix

Contenu des prix

Les prix du marché sont TTC.

Variation dans les prix

Les prix du marché ne sont pas révisables

Prix de règlement

- o Modalités de règlement

Le mode de règlement retenu par le pouvoir adjudicateur est le virement par mandat administratif.

- o Modalités de paiement

Les paiements s'effectueront dans les conditions règlementaires en vigueur.

Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées dans un délai global maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la facture par l'EPLEFPA de Marmilhat.

Les factures afférentes au présent marché comportent, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- La date de la facturation
- Les nom et adresse du créancier
- Le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement
- Le numéro du marché
- La désignation précise des travaux et fournitures
- Le prix unitaire HT
- le taux de la remise consentie le cas échéant
- le taux et le montant de la TVA
- le prix total TTC

Ces factures sont impérativement envoyées par le titulaire à l'adresse suivante :

EPLEFPA de Marmilhat – marché acquisition d'un chargeur télescopique

BP 116 - 63370 LEMPDES

- Intérêts moratoires

Le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au *Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique*, le taux d'intérêt moratoire est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Les intérêts moratoires courent à compter du jour suivant l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse. Les intérêts moratoires appliqués aux acomptes ou au solde sont calculés sur le montant total de l'acompte ou du solde toutes taxes comprises, diminué de la retenue de garantie, et après application des clauses d'actualisation, de révision et de pénalisation.

Sont désignés pour les règlements :

- Madame la Directrice de l'EPLEFPA de Marmilhat Isabelle PLASSAIS, ordonnateur
- Monsieur l'agent comptable de l'EPLEFPA de Marmilhat, comptable assignataire des paiements

6. Avance

En conformité avec *l'article R. 2191-3 du code de la commande publique*, il ne sera pas accordé d'avance.

7. Ouverture des plis et jugement des offres

L'examen des candidatures par la commission de choix se fondera sur l'appréciation des documents, informations et références présentés par le candidat.

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux *articles L2152 et R2152 du Code de la Commande Publique* sur la base de la réponse au CCAP et CCTP. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises.

Après vérification du respect des conditions de participation des candidats, le marché sera attribué, au regard des critères et sous critères pondérés détaillés ci-après.

Chaque critère est noté de 0 à 10.

La note 0 n'est appliquée qu'en cas de non-respect des caractéristiques techniques ou essentielles du marché, d'absence d'information, d'absence de proposition.

Au terme de l'analyse des offres et des éventuelles négociations, le pouvoir adjudicateur attribue le lot au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants :

- 1 : les caractéristiques techniques y compris les options et points de sécurité proposés (40%)
- 2 : la disponibilité (40%)
- 3 : le prix (coût total du crédit-bail et de l'option d'achat et de la valeur de rachat de l'ancien matériel) (20%)

8. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter :

- pour le domaine administratif, le responsable des achats de l'EPLEFPA de Marmilhat.

tél : 04 73 83 72 50 / lionel.blottiere@educagri.fr

9. Conditions d'exécution - Pénalités

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché telles qu'elles sont notamment définies dans le CCTP.

10. Contrôle et réception du matériel

Essais et contrôles des ouvrages

Sans objet

11. Litiges

La procédure de règlement amiable des différends ou litiges qui pourraient intervenir en cours d'exécution des marchés est celle définie par *les articles L2197 et R2197 du code de la commande publique*.

Au cas où un accord ne pourrait être trouvé entre les parties, le litige devra être porté devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

12. Résiliation

Le marché pourra être résilié conformément aux *articles L2195 et L3136 du code de la commande publique*.

Le pouvoir adjudicateur se réserve en outre le droit de résilier le marché sans indemnité en cas d'infraction caractérisée aux clauses contractuelles ou d'omission délibérée de la part du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur aura au préalable invité le titulaire à présenter ses observations dans un délai de 15 jours calendaires à partir de la date de réception du courrier l'avisant de ces manquements.

A Lempdes, le 23/05/2023

Pour l'Etablissement Public Local d'Enseignement
de Formation Professionnelle Agricole

Isabelle PLASSAIS

Directrice de l'EPLEFPA de Marmilhat
Proviseure du lycée agricole Louis Pasteur

